

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2011-05 du 2 mai 2011 portant nomination
d'un correspondant d'hémovigilance à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSO1130317S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-8 et R. 1221-39 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Sur proposition de la personne responsable,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Françoise HERVE est nommée correspondante d'hémovigilance de l'Établissement de transfusion sanguine Bretagne à compter du 2 mai 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et communiquée au directeur général de l'AFSSAPS et au coordinateur régional d'hémovigilance concerné.

Fait le 2 mai 2011.

Le président
de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELEM